

# Comment s'y retrouver en finances locales ?

## CONTEXTE

L'analyse du coût de la crise sanitaire et de ses conséquences sur les finances locales, ne doit pas faire oublier que ces réflexions s'inscrivent dans un contexte de connaissances particulières qui nécessite une appropriation du système dans lequel il doit être appliqué. D'où cet intitulé « comment (en finances) s'y retrouver » pour de nouveaux élus.

## PROGRAMME

### LE BUDGET DES COMMUNES

#### Documents financiers et principes budgétaires

- Conception du budget (documents financiers)
- Les règles budgétaires

#### Les procédures budgétaires

- Elaboration du budget
- Exécution du budget

#### Le contexte budgétaire

- Fonctionnement / investissement
- Nature / fonction
- Principes mis en œuvre

#### La lecture d'un budget

### ÉLÉMENTS D'ANALYSE FINANCIÈRE

#### Principes de l'analyse financière

- Méthode
  - Calcul des épargnes
  - Financement des équipements
- Différentes rubriques
  - Evolution de la structure financière
  - Construction de l'autofinancement
  - Composantes de la fiscalité
  - Analyse dette et trésorerie
  - Point sur les marges de manœuvre
- Les différents ratios

#### Le contenu de l'analyse

- Les fondamentaux de l'analyse
- La formulation du diagnostic financier
- Les risques avant-coureurs de dégradation

## FORMATEUR

**Jean-Louis DURET**, fondateur du cabinet-conseil De Patrimoine en gestion financière et patrimoniale des collectivités territoriales. Chargé de cours (finances locales) à l'université de Poitiers-Faculté de Sciences économiques-Master 2. Ancien responsable de la mise en place des systèmes d'analyse financière des collectivités territoriales à la Caisse des dépôts pendant 15 ans. Ancien directeur régional au Crédit Local de France, successivement en Limousin, Poitou-Charentes, et Centre, pendant 10 ans.

## PUBLICS

Élus du bloc communal (communes et intercommunalités) et élus départementaux

- Formation sur mesure adaptée aux attentes des participants
- Formation réalisable sur demande en intra au cœur de votre collectivité
- Formation réalisable en vidéoconférence (nous consulter)

**DURÉE :** 1 journée (9h - 17h30)

## DATES

Lundi 14 septembre 2020

Mercredi 4 novembre 2020

Lundi 8 février 2021

Lundi 12 avril 2021

**LIEU :** IFET, Paris et  de votre territoire

### Les principaux aspects financiers remis en cause par la crise du coronavirus

- Les points de dégradation des finances des collectivités
- Quelles ressources pour quelles dépenses

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés PowerPoint, échanges questions-réponses, tour de table, étude de cas, exercices pratiques, personnels et/ou en groupe
- Mise en situation, mise à disposition et appropriation d'outils

### ÉVALUATION

Attestation de fin de stage, questionnaire de satisfaction, évaluation des acquis

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**ATTENTION : certaines formations sont associées à un bulletin d'inscription spécifique.  
Vérifiez bien que le bulletin d'inscription que vous complétez est bien en rapport avec la formation choisie**

Madame - Monsieur : .....

Fonction : .....

Collectivité : .....

Adresse de la collectivité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel du correspondant formation (indispensable) : .....

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) : .....

.....

Tél. mobile : .....

Courriel : .....

Je souhaite m'inscrire à la formation .....

qui se déroulera le .....

J'ai connu cette formation par .....

La formation doit être facturée :  à la collectivité  directement à l'intéressé(e)

Prix de la session : 590 € la journée (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

**Date et signature :** .....

Bulletin à retourner à l'IFET : mél. : [ifet@departements.fr](mailto:ifet@departements.fr) ou au correspondant formation de votre collectivité

### CONDITIONS D'ANNULATION

**• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité**

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondants à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

**• Annulation et report du fait de l'IFET**

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.